

UNIVERSITE DE POITIERS

MASTER

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D. 613-3, D. 613-6 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 septembre 2012 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITE DE POITIERS à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. ALAIN BRUNET, né le 29 avril 1971 à LOCHES (037), en vue de son inscription au master ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION**, à finalité **PROFESSIONNELLE**, Mention **STRATÉGIE ET MARKETING**, spécialité **COMMERCE INTERNATIONAL**

mention bien

est délivré à **M. ALAIN BRUNET**

au titre de l'année universitaire 2014-2015, et confère **le grade de master**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Poitiers, le 18 novembre 2015

Le titulaire

Le Président



*Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités*

